

Image not found or type unknown



J ai déménager est ce toujours le cas au papa de venir chercher n

Par **valou72**, le **26/09/2014** à **13:07**

Bonjour , je suis passer en non conciliation le 25janvier 2013, et le papa doit passer chercher et ramené notre enfant a mon domicile , mais maintenant j ai déménagé et je voulais savoir si c etais toujours le cas, s il doit toujours venir et ramener notre fils .

Merci de votre réponse